



Problème avec un mur qui s'écroule à l'intérieur de mon fond de commerce

Par **Margoton65140**, le **06/11/2021** à **11:21**

Bonjour, je loue un local commercial que je ne peux pas exploiter complètement. Je suis propriétaire du fond mais pas des murs. J'ai une pièce où le mur s'écroule et j'attends depuis 2 ans que le propriétaire veuille bien le réparer. Quel recours j'ai pour obliger le propriétaire à faire les travaux.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **06/11/2021** à **17:50**

Bonjour

Qu'avez vous entrepris depuis 2 ans ?

Ni courrier, ni mise en demeure, ni constat d'huissier ?

Par **Marck.ESP**, le **06/11/2021** à **17:54**

Lecture pour vous

[Anthony-bem/principales-obligations-bailleur-local-commercial-9975.htm](https://www.anthony-bem.com/principales-obligations-bailleur-local-commercial-9975.htm)

Par **miyako**, le **07/11/2021** à **22:49**

Bonsoir,

Si c'est urgent et dangereux, il faut faire un référé d'urgence, avec un constat d'huissier à l'appui de la demande, et demander une ordonnance, sous astreinte.

Lisez bien les clauses de votre bail selon les conseils de Maître Antony BEM.

Cordialement